

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

AMENDEMENT

N° 1346

présenté par

M. Patrier-Leitus, M. Gernigon, M. Lamirault, Mme Poussier-Winsback, M. Vuibert et M. Fait

ARTICLE 8

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Il propose de nouvelles mesures d'accompagnement, de soutien et de prévention en faveur des proches aidants, et leurs modalités de financement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans son rapport de décembre 2022 intitulé « Soutenir les aidants en levant les freins au développement de solutions de répit », l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) rappelle que des travaux de la Haute Autorité de Santé (HAS) ont mis en évidence des répercussions négatives sur la vie des aidants. Ils peuvent souffrir d'une dégradation de leur état de santé, avec des conséquences physiques et morales telles que des problèmes de dos, des problèmes cardio-vasculaires ou encore des difficultés psychologiques. Outre ces conséquences sur la santé physique et psychique, l'activité d'aidant a aussi des impacts notables sur la vie sociale, professionnelle, ainsi que sur les relations familiales, et peut générer de l'isolement.

L'IGAS rappelle par ailleurs que les études ont montré une dégradation de l'état de santé de l'aidant au fur et à mesure de l'augmentation de sa charge.

Depuis plusieurs années, des études montrent même que dans un tiers des cas, les aidants meurent avant les malades qu'ils aident au quotidien, par épuisement ou parce qu'ils ne vont plus voir le médecin en cas de problème de santé, car ils sont uniquement concentrés sur l'autre.

Il est donc important de mieux prendre en compte les problématiques auxquelles sont confrontés les aidants.

Tel est l'objet du présent amendement, qui propose que le rapport propose de nouvelles mesures d'accompagnement, de soutien voire de prévention envers les aidants.